

# Le guide du tri de ViennAgglo

EDITION 2014



# Sommaire

## LA COLLECTE À L'AGGLO

03 Edito

04 La collecte des déchets sur l'Agglo

## POURQUOI TRIER ?

06 Pourquoi trier ?

07 Pourquoi recycler ?

## COMMENT TRIER ?

08 Bouteilles et flacons en plastique

09 Emballages en métal

10 Cartonnettes  
et briques alimentaires

11 Journaux, magazines et revues

12 Emballages en verre

13 Déchèteries

17 Textiles

18 Compost

20 Déchets dangereux

22 Ordures ménagères

## JE DEVIENS UN ÉCO-CITOYEN

23 Je deviens un éco-citoyen !

26 Mieux comprendre les logos

27 Questions-réponses



# Édito

*Réduire, collecter, valoriser, traiter* : ainsi se décline l'action de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois en matière de gestion des déchets ménagers. Une action qui concerne chaque habitant des 18 communes.

*En effet, le premier geste indispensable pour valoriser les déchets, chacun peut le faire quotidiennement en triant.*

*Ce ne sont plus seulement les emballages qui sont concernés, ViennAgglo met à votre disposition un panel d'outils : composteurs, points d'apport volontaire, déchèteries, bornes textile..., il est important de jeter vos déchets là où ils pourront être valorisés ou traités au mieux selon leur nature dans un souci d'optimisation des coûts et de protection de l'environnement.*

*Ce guide répertorie les différentes destinations préconisées pour vos déchets, il vous rappelle comment trier, ce que deviennent vos déchets, mais également les gestes pour être un « éco-citoyen ». En complément, nos services restent à votre disposition pour vous orienter, vous conseiller et répondre à vos interrogations afin d'améliorer le service qui vous est rendu au quotidien.*

*Grâce aux efforts de tous, en 2012, nous avons pu recycler environ 44 % du poids des déchets ménagers produits sur notre territoire. C'est bien, mais une étude réalisée en 2010 montre que nos poubelles contiennent encore 28% de déchets recyclables et 17% de déchets compostables.*

*Alors, pour offrir une seconde vie à nos déchets et préserver notre environnement, trions tout, toutes et tous !*

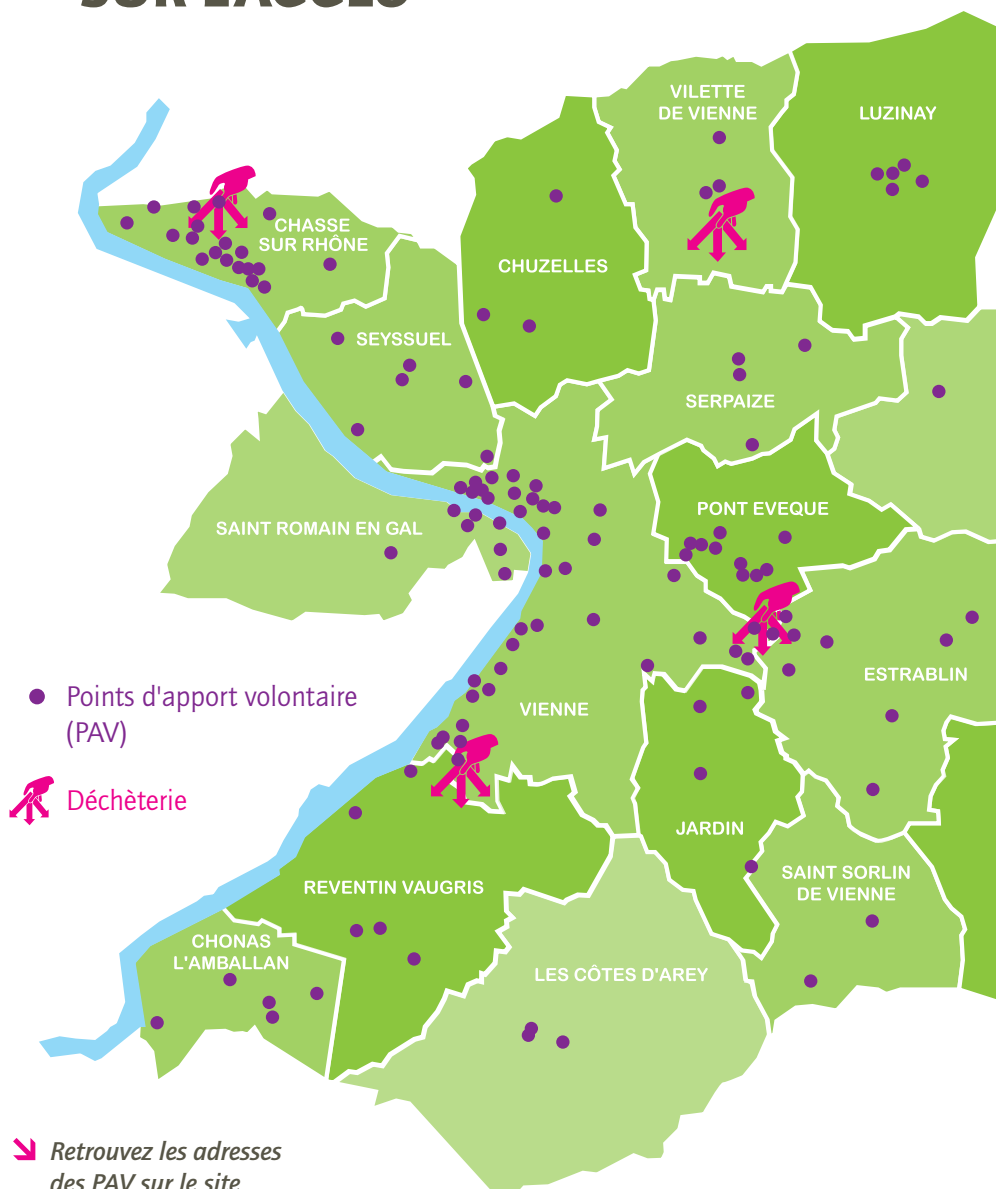


**Christian Trouiller**  
Président de la Communauté  
d'Agglomération du Pays Viennois



**Robert Chaudier**  
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération  
du Pays Viennois en charge de l'environnement

## ➤ LA COLLECTE DES DÉCHETS SUR L'AGGLO

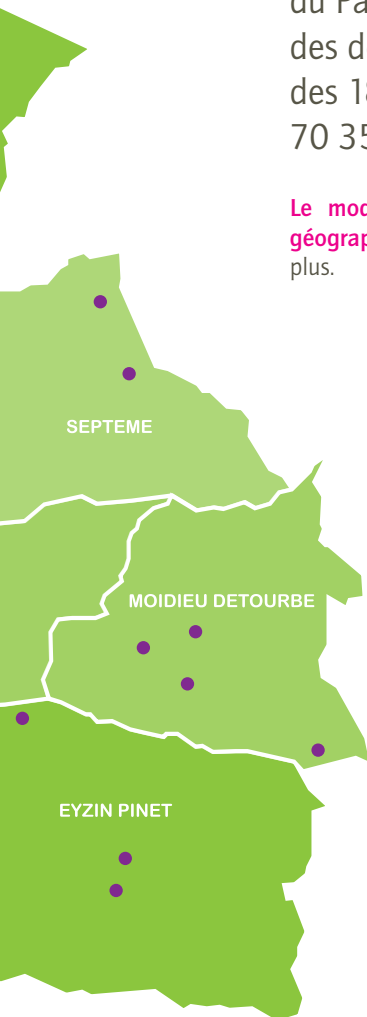


➤ Retrouvez les adresses  
des PAV sur le site  
[www.viennagglo.fr](http://www.viennagglo.fr)



Depuis 2002, la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois gère la collecte et le traitement des déchets ménagers sur l'ensemble des 18 communes de son territoire qui compte 70 350 habitants.

Le mode et les jours de collecte dépendent de votre secteur géographique, rendez-vous sur le site [www.viennagglo.fr](http://www.viennagglo.fr) pour en savoir plus.



## DÉFINITIONS

### ➤ Collecte en porte à porte

Collecte effectuée en bacs individuels devant chaque habitation.

Ponctuellement, un bac ou plusieurs bacs sont destinés à recevoir les déchets de plusieurs habitations (on parle alors de points de regroupement)



### ➤ Collecte en points d'apport volontaire (PAV)

Des colonnes (conteneurs) sont disposées dans la rue afin de recueillir les emballages ménagers (jaune), les papiers journaux - les magazines (bleu) et le verre (vert).



## ➤ POURQUOI TRIER ?

Vos déchets ne peuvent être valorisés que s'ils sont déposés à l'endroit approprié (bac jaune, PAV, déchèterie, borne textile...).

Dans le cas contraire, ils devront être incinérés ou mis en décharge. C'est pourquoi afin d'augmenter la part de déchets valorisés, ViennAgglo a mis en place les multiples solutions qui vous sont présentées dans ce livret.

Trier est un geste simple à la portée de tous, alors ensemble, mobilisons-nous pour protéger notre environnement et l'avenir de nos enfants.



## ➤ POURQUOI RECYCLER ?



En valorisant nos déchets par le biais de la collecte sélective, des déchèteries, des bennes textiles... , nous participons à :

- **Limiter l'extraction des matières premières** (eau, bois, pétrole, minerais...) nécessaires à la fabrication de nouveaux objets,
- **Protéger notre environnement** en limitant les recours à l'incinération et à la mise en décharge,
- **Maîtriser les coûts** : l'incinération et la mise en décharge de nos déchets sont de plus en plus réglementées et coûteuses afin de respecter les normes qui protègent l'environnement. Le recyclage permet de limiter les déchets à éliminer et constitue un moyen efficace de stabiliser les coûts de traitement.
- **Créer des emplois** car le recyclage nécessite une plus grande préparation préalable. Par exemple, les emballages ménagers, après avoir été collectés, sont acheminés dans un centre de tri où ils seront séparés par matériau (acier, aluminium, cartons...). Chaque matériau est ensuite mis en balle, puis expédiés vers une usine de recyclage pour devenir de nouvelles matières premières.

*Pour cela, c'est à chacun d'entre nous de participer activement à la préservation de notre environnement en triant du mieux possible !*

# BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

*avec ou sans bouchon*



## ce que JE PEUX METTRE

- ✓ bouteilles d'eau, de jus de fruits, de soda, de lait, de soupe, d'huile
- ✓ flacons de produits ménagers
- ✓ cubitainers
- ✓ flacons de produits d'hygiène (shampooing, gel douche...)



## ce que JE NE PEUX PAS METTRE

- ✗ poche à vin
- ✗ films et sacs plastique
- ✗ barquettes de viande, de jambon
- ✗ pots de yaourt, de crème, de beurre, pots de fleur en plastique
- ✗ barquettes en polystyrène
- ✗ emballages plastiques de gâteaux et de viennoiseries...
- ✗ boîtes d'oeufs en plastique

*à jeter dans le bac d'ordures ménagères*



*Je n'oublie pas  
de revisser  
les bouchons  
sur les bouteilles  
afin qu'ils soient  
recyclés*



### ↳ La collecte

Selon les communes, les bouteilles et flacons en plastique doivent être déposés soit en bac individuel jaune, soit au point d'apport volontaire jaune.

### ↳ Quelques chiffres

En 2012, ViennAgglo a recyclé 166,9 tonnes de bouteilles et flacons en plastiques qui ont été transformés en 130 260 couettes ou 325 650 pulls polaires.

# EMBALLAGES EN MÉTAL



## ce que JE PEUX METTRE

- ✓ bidons de sirop
- ✓ boîtes de conserve, canettes de boisson
- ✓ aérosols (déodorants, mousse à raser, bombe dépolluante...)
- ✓ barquettes en aluminium



## ce que JE NE PEUX PAS METTRE

- ✗ papier aluminium  
*à jeter dans le bac d'ordures ménagères*
- ✗ emballages de produits toxiques (peintures, vernis...)  
*à déposer en déchèterie*



### ↳ La collecte

Selon les communes, les emballages en métal vides doivent être déposés soit en bac individuel jaune, soit au point d'apport volontaire jaune.

### ↳ Quelques chiffres

En 2012, ViennAgglo a recyclé 59,4 tonnes de boîtes en métal. Ces emballages ont été transformés en 85 voitures ou 1135 chariots. ViennAgglo a également recyclé 4 tonnes de boîtes en aluminium qui ont été transformées en 1060 vélos ou 2120 trottinettes.

*Je n'imbrique pas les emballages les uns dans les autres*



# CARTONNETTES ET BRIQUES ALIMENTAIRES



## ce que JE PEUX METTRE

- ✓ petites et grandes briques alimentaires (lait, jus de fruits...)
- ✓ boîtes et suremballages en carton fin (lessive, boîtes à gâteaux, céréales...)



## ce que JE NE PEUX PAS METTRE

- ✗ gros cartons (type cartons de déménagement...)  
*à déposer en déchèterie*
- ✗ polystyrène et films plastiques  
*à jeter dans le bac d'ordures ménagères*



### ↳ La collecte

Selon les communes, les cartonnettes et les briques alimentaires doivent être déposées soit en bac individuel jaune, soit au point d'apport volontaire jaune.

### ↳ Quelques chiffres

En 2012, ViennAgglo a recyclé 295,58 tonnes de cartons qui ont été transformées en 700 105 emballages en carton pouvant contenir 6 bouteilles, ou 1 330 200 boîtes à chaussures.

ViennAgglo a recyclé 29,3 tonnes de briques alimentaires qui ont été transformées en 164 813 rouleaux de papier cadeaux ou 197 775 rouleaux de papier toilette.

*Papa m'a dit de bien aplatir les briques et les cartons pour gagner de la place*



# JOURNAUX, REVUES ET MAGAZINES



## ce que JE PEUX METTRE

- ✓ journaux, magazines et catalogues
- ✓ prospectus SANS film plastique, enveloppes avec ou sans fenêtre
- ✓ papier



## ce que JE NE PEUX PAS METTRE

- ✗ papiers passés au broyeur, déchiquetés
  - ✗ papiers souillés, essuie-tout
  - ✗ films plastiques de suremballage
- à jeter dans le bac d'ordures ménagères*



### ↳ La collecte

Selon les communes, les journaux, revues et magazines doivent être déposés soit en bac individuel jaune, soit au point d'apport volontaire bleu.

### ↳ Quelques chiffres

En 2012, ViennAgglo a recyclé 1 252 tonnes de journaux, magazines et revues qui ont été transformées en 225 322 440 feuilles A4.



*Maman m'a dit de ne pas déchirer, ni mettre en boule les papiers avant de les jeter*

# EMBALLAGES EN VERRE

sans bouchon ni couvercle



## ce que JE PEUX METTRE

- ✓ bouteilles et flacons
- ✓ pots et bocaux sans bouchon, ni couvercle



## ce que JE NE PEUX PAS METTRE

- ✗ capsules et bouchons
- ✗ verre de table, faïence, vaisselle, porcelaine

à jeter dans le bac d'ordures ménagères

- ✗ vitres ou miroirs brisés
- ✗ ampoules et tubes fluorescents

à déposer en déchèterie



À UTILISER  
DE 7H À 22H



### ➤ La collecte

Les emballages en verre doivent être déposés au point d'apport volontaire vert.

### ➤ Quelques chiffres

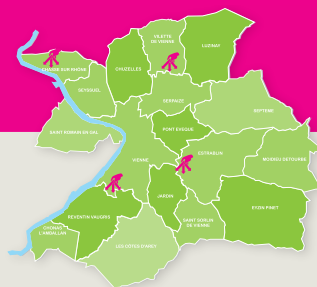
En 2012, ViennAgglo a recyclé 1647 tonnes d'emballages en verre qui ont été transformées en 4 691 739 nouvelles bouteilles de 75 cl.



# DES DÉCHÈTERIES À VOTRE SERVICE

La Communauté  
d'Agglomération du Pays  
Viennois gère 4 déchèteries  
sur son territoire, afin d'assurer  
un service de proximité.

Ce sont plus de **190 000 passages par an**,  
**pour près de 16 028 tonnes collectées**.  
En moyenne chaque foyer du Pays Viennois  
se rend donc 5 fois par an en déchèterie  
pour y déposer au total 87,5 kg de déchets.



- **Déchèterie de Chasse-Sur-Rhône**  
Route de Communay / Ouverte :  
du lundi au vendredi 9h-12h  
et 14h-18h et le samedi 9h-18h
- **Déchèterie de Pont-Evêque**  
ZI de l'Abbaye / Ouverte : du lundi  
au samedi 8h-12h30 et 13h30-18h
- **Déchèterie de Vienne-Sud**  
Saint Alban Les Vignes / Ouverte :  
du lundi au samedi 8h-12h30  
et 13h30-18h
- **Déchèterie de Vilette-de-Vienne**  
Chemin de Maupas / Ouverte :  
du lundi au samedi 8h-12h30  
et 13h30-18h



### ce que JE PEUX DÉPOSER

- 1 gravats (terre, cailloux, sable, ardoise, carrelage, vaisselle, tuiles, pots en terre...)
- 2 gros cartons
- 3 la ferraille (tous les objets métalliques, vélos, radiateurs en fonte, tuyaux de cuivre...)
- 4 les encombrants (matelas, moquette, plâtre, polystyrène...)
- 5 les déchets verts (pelouse, branchages, feuilles...)
- 6 le bois (meubles, planches, palettes...)
- 7 les piles et les accumulateurs
- 8 les déchets dangereux (peintures, vernis, colles, solvants, huiles de vidange, piles, cartouches d'imprimantes, batteries...)
- 9 les huiles de vidange (huiles de vidange de véhicules minérales ou synthétiques)
- 10 les lampes
- 11 déchets électriques et électroniques (gros et petit électroménager, informatique, audio, vidéo, téléphonie, ampoules, néons...)



### ce que JE NE PEUX PAS DÉPOSER

- ✗ l'amiante
- ✗ les hydrocarbures (pétrole liquide...)
- ✗ le mercure

*faire appel à des entreprises spécialisées (annuaire des déchets de l'Ademe disponible depuis le site internet de ViennAgglo)*

- ✗ les médicaments sont à ramener en pharmacie, même périmés ou inutilisés





### ➤ Les conditions d'accès

Vous êtes un particulier résidant sur une des communes de ViennAgglo, vous pouvez utiliser les 4 déchèteries du territoire. Avant de vous y rendre vous devez vous munir d'une carte d'accès délivrable dans la mairie de votre commune sur simple présentation d'un justificatif de domicile.

## UN GESTE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

**ViennAgglo et la Communauté Emmaüs Vienne s'associent pour :**

- Réduire les déchets à la source et valoriser ceux qui restent à la charge de la collectivité
- Permettre l'accès aux biens d'équipement pour les foyers à faibles ressources



### ➤ Un objet dont vous ne voulez plus ? Pensez aux permanences d'Emmaüs en déchèterie

#### 1 Collecte sur les déchèteries

Le camion Emmaüs reprend : meubles, livres, bibelots / tableaux, vaisselle, jouets/puériculture, outillage, vélos...

**Vienne :** tous les samedis, matin et après-midi

**Pont-Evêque :** tous les mercredis après-midi

#### 2 Les objets sont triés et stockés dans les ateliers d'Emmaüs

#### 3 Vente dans le bric à brac d'Emmaüs :

Les objets sont ensuite proposés à petits prix dans l'espace de vente d'Emmaüs – 5 avenue Marcelin Berthelot à Vienne Estressin - Horaires et jours de vente sur

Attention : tous les objets ne peuvent pas retrouver une seconde vie : matelas tâché, canapé déchiré, meuble incomplet ou cassé trouveront leur place dans les bennes des déchèteries.

# TEXTILES



## ce que JE PEUX METTRE

- ✓ vêtements en bon état
- ✓ linge de maison (draps, rideaux...)
- ✓ chaussures liées par paire
- ✓ maroquinerie

⚠ à mettre en sac



## ce que JE NE PEUX PAS METTRE

- ✗ toiles cirées
  - ✗ moquettes
- à déposer en déchèterie

- ✗ chutes de textiles
  - ✗ chiffons usagés
  - ✗ vêtements sales ou humides
- à jeter dans le bac d'ordures ménagères



Les vêtements inutilisés peuvent encore servir !

### ➤ La collecte

Des bornes pour la collecte de vêtements usagés sont à votre disposition. Retrouvez les adresses des bornes sur le site [www.viennagglo.fr](http://www.viennagglo.fr)

### ➤ Quelques chiffres

ViennAgglo a recyclé 148,9 tonnes de vieux vêtements, que deviennent-ils ?

43% réemploi des vêtements

30% chiffons d'essuyage industriel

12% de fibres textiles (rembourrage)



# COMPOST

Dans votre jardin, vous pouvez composter vos déchets organiques avec un composteur individuel.

Le compostage permet le recyclage naturel des déchets organiques.

## ce que JE PEUX METTRE

- ✓ épluchures de légumes
- ✓ marc de café / thé
- ✓ fruits et légumes abîmés
- ✓ restes de repas
- ✓ tonte de gazon
- ✓ taille de haie (diamètres < à 2 cm)
- ✓ pain
- ✓ coquilles d'œufs
- ✓ essuie-tout / serviette en papier

*Je composte pour réduire le volume de ma poubelle et produire un engrais naturel*





### ce que JE NE PEUX PAS METTRE

- ✗ huile végétale, matières grasses
- ✗ gros branchages
- ✗ mauvaises herbes
- ✗ résineux (tuyas, cyprès...)

à déposer en déchèterie

- ✗ journaux

à mettre dans le bac recyclage  
(bac jaune ou colonne bleue)

- ✗ viande, os, poisson
- ✗ écorces d'agrumes
- ✗ coquillages
- ✗ fromage, laitage

à jeter dans le bac d'ordures ménagères



### 👉 Quelques chiffres 2010

Entre 2005 et 2012, 5 800 foyers, 8 résidences et lotissements, 2 jardins partagés, 4 cimetières et 21 écoles, crèches et centre de loisirs ont installé un composteur.

### 👉 Composter chez soi

Chaque habitant du pays viennois produit 251,5 kg d'ordures ménagères (hors collecte sélective, déchèterie...). 30 % en volume et 50 % en poids peuvent être compostés.

Le composteur est destiné à collecter l'ensemble des déchets organiques. Après quelques mois les usagers récupèrent du compost (engrais naturel) pour leurs plantations potagères ou d'intérieur.

### 👉 En immeuble

Pour la mise en place d'un composteur en pied d'immeuble, il faut :

- 1 ou 2 habitants relais (habitants motivés pour le suivi du composteur)
- Un espace vert dans la copropriété

### 👉 Bon à savoir : vous n'avez pas encore demandé votre composteur ?

Vous avez la possibilité de faire votre demande via la fiche de demande disponible sur [www.viennagglo.fr](http://www.viennagglo.fr) ou par mail à [environnement@viennagglo.fr](mailto:environnement@viennagglo.fr) ;

ViennAgglo met à disposition un seul composteur par foyer.

# DÉCHETS DANGEREUX



## LES PILES

### ce que JE PEUX METTRE

- ✓ piles salines, piles alcalines, piles bouton, piles rechargeables,
- ✓ batteries de téléphone ou d'outils électroportatifs...



*J'utilise  
des piles  
rechargeables*



### La collecte

Des collecteurs de piles sont installés dans les déchèteries, dans les mairies et dans certaines écoles du pays viennois mais vous pouvez aussi les rapporter dans tous les magasins qui vendent ce type d'articles.

## LES CARTOUCHES D'ENCRES



### ce que JE PEUX METTRE

- ✓ cartouches d'imprimantes laser et jet d'encre,
- ✓ toners de photocopieurs et fax.

### La collecte

Il est possible de rapporter ses cartouches en déchèterie ou dans des magasins qui commercialisent les cartouches.



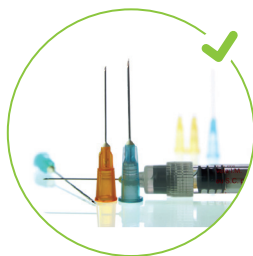


## LES DÉCHETS D'ACTIVITÉ DE SOINS PIQUANTS, COUPANTS ET TRANCHANTS

Si vous vous soignez à domicile en l'absence d'un professionnel de santé (médecin, infirmière...), vous êtes responsables de l'élimination de déchets piquants, coupants ou tranchants.

### ce que JE PEUX METTRE

- ✓ aiguilles,
- ✓ lancettes,
- ✓ seringues serties
- ✓ cathéter.



*Je dois jeter  
les aiguilles usagées  
dans une boîte DASRI*

Ces déchets peuvent présenter un danger pour vous, vos proches ou les employés chargés de la collecte et du traitement des déchets. Il est nécessaire de les stocker dans de bonnes conditions et de les éliminer via une filière spécifique. A compter de la date de première utilisation de votre collecteur, vous pourrez le stocker à domicile 3 mois maximum.



# ORDURES MÉNAGÈRES



Ce bac est réservé uniquement aux déchets qui ne peuvent pas être recyclés.

## ce que JE PEUX METTRE

- ✓ pots de yaourts
- ✓ emballages non recyclables
- ✓ restes alimentaires
- ✓ articles d'hygiène, mouchoirs



*Je pense à mettre  
mes déchets en sac*



## ce que JE NE PEUX PAS METTRE

- ✗ déchets recyclables
- ✗ déchets électriques et électroniques
- ✗ déchets toxiques et dangereux
- ✗ déchets verts et encombrants
- ✗ déchets de soins coupants ou piquants
- ✗ vêtements



### ↘ Quelques chiffres

En 2012, le bac d'ordures ménagères comprenait en moyenne 251,5 kg/hab./an sur l'ensemble de ViennAgglo : 28 % de recyclables (papier, revue, carton...) et 17 % de déchets compostables ! Ce sont donc près de 75 Kg/hab./an qui pourraient encore être extraits des poubelles. Les ordures ménagères sont incinérées dans des installations fortement réglementées qui produisent de l'énergie.

## ➤ JE DEVIENS UN ÉCO-CITOYEN !

Nous pouvons tous agir au quotidien, il suffit simplement d'adopter une attitude responsable : l'éco-consommation. Ne vous contentez plus de trier, réduisez votre production de déchets en adaptant vos modes d'achat et de consommation.



### Des gestes simples QUAND JE FAIS MES COURSES

#### *Je fais la chasse aux emballages*

- Je privilégie les emballages familiaux plutôt qu'individuels
- J'achète des produits concentrés, des grands conditionnements, des éco-recharges
- J'achète à la coupe ou en vrac plutôt que préemballé
- Je préfère les cabas et sacs réutilisables pour faire mes courses

#### *Je consomme mieux*

- Je choisis des produits rechargeables (piles, stylos)
- Je choisis des ampoules basse consommation à longue durée de vie
- J'abandonne les produits à usage unique (vaisselles jetables, gobelets plastique, serviettes papier, rasoirs jetables, lingettes) et j'opte pour la version réutilisable et durable
- Je privilégie les produits en matières recyclées, recyclables et plus respectueux de l'environnement (éco labellisés)

#### **L'emballage a un double coût :**

- A l'achat, il représente 20 à 70 % du prix
- Pour son traitement et son élimination



## Des gestes simples QUAND JE SUIS AU BUREAU

### *J'économise le papier et limite mes impressions :*

- J'imprime en recto-verso et en noir et blanc
- Je prends des notes sur du papier brouillon
- J'utilise la messagerie électronique plutôt que le fax
- Je n'imprime pas systématiquement mes mails et documents
- J'utilise l'outil informatique pour les corrections, commentaires, échanges de documents de travail et dossiers communs.

- Je privilégie un document en libre accès plutôt que de multiples exemplaires (stockage informatique sous un dossier commun, 1 version papier avec liste de diffusion...)

*J'offre une seconde vie aux fournitures de bureau* (chemises cartonnées, classeurs...) et si je n'en ai pas besoin je les stocke dans une armoire commune.

*J'opte pour les fournitures éco labélisées* qui ont un impact réduit sur l'environnement.

*J'intègre des critères environnementaux dans mes achats* (papiers éco labélisés, pas de suremballages...) et privilégie les commandes groupées.

Quand je mange sur mon lieu de travail, *j'utilise des boîtes en plastique et de la vaisselle réutilisable.*

## Des gestes simples QUAND JE SUIS À LA MAISON

### *J'économise le papier*

- J'imprime en recto-verso et réutilise les faces vierges
- Je prends mes notes sur du papier brouillon
- J'utilise la messagerie électronique pour envoyer mes courriers et documents

### *Je réutilise, je donne, je répare*

- Je réutilise les bocaux et boîtes de conditionnement
- Je donne mes livres, mes vêtements
- Je donne mes jouets et autres équipements inutilisés
- Je fais réparer mes appareils, j'allonge leur durée de vie

### *Je choisis de composter*

- Je trie mes déchets de cuisine / jardin
- Je broie mes déchets verts et les mélange dans mon compost

### *Je surveille les dates de péremption*

pour éviter de devoir jeter les aliments non consommés

*Je plante* des essences locales à croissance plus lente et plus résistantes aux maladies

### *Je récupère un autocollant stop pub*

à la mairie, à la maison de quartier ou à ViennAgglo et **je le colle sur ma boîte aux lettres.**

*Je bois l'eau du robinet plutôt que de l'eau en bouteille plastique*



## ➤ MIEUX COMPRENDRE LES LOGOS

De nombreux logos existent concernant le recyclage et les « éco-labels », ils sont là pour vous aider à faire les bons choix concernant vos achats de tous les jours : répercussions sur l'environnement, emballage recyclable...

Pour vous aidez à y voir plus clair, voici la définition des logos les plus fréquents :



### ➤ **Le point vert**

Présent sur 95% de nos emballages, il indique que les fabricants de produits emballés versent une taxe au programme de tri Eco-emballages.

**Attention : il n'indique pas que le déchet est recyclable !**



### ➤ **Le logo du recyclage**

Le ruban de Möbius est le logo universel des matériaux recyclables depuis 1970. Il désigne aussi bien des produits recyclables que des produits recyclés. Ce logo ne désigne donc surtout pas ce que vous devez mettre dans votre poubelle jaune !



### ➤ **Les éco-labels officiels**

Ces logos ont été mis en place par les pouvoirs publics. Ils garantissent la qualité d'usage du produit mais également ses caractéristiques environnementales.



### ➤ **Le sigle de la poubelle barrée**

Il signifie que les appareils ne doivent pas être déposés dans les poubelles avec les autres ordures ménagères.

## ➤ QUESTIONS / RÉPONSES ?

### ➤ **Que faire si mon bac est cassé ?**

Je contacte le service environnement au 04 74 53 45 16 pour le faire réparer ou le changer. (formulaire disponible sur le site [www.paysviennois.fr](http://www.paysviennois.fr))

### ➤ **Qui est responsable des bacs ?**

Ils sont mis à disposition des foyers du pays viennois, qui sont responsables de leur bonne utilisation, de leur nettoyage régulier (règlement de collecte pris par arrêté municipal).

### ➤ **Faut-il laver les emballages sales à recycler ?**

Non, il suffit de bien les vider ou les racler pour qu'ils ne salissent pas les autres emballages. Il est inutile de les laver car l'eau consommée doit ensuite être traitée.

### ➤ **Pourquoi ne recycle-t-on pas les sacs et les suremballages en plastique ?**

Les sacs et les suremballages sont fabriqués avec des plastiques trop fins, qu'il vaut mieux incinérer pour en récupérer l'énergie. Privilégiez l'usage des sacs réutilisables.

### ➤ **Quand dois-je sortir mon bac ?**

- Je respecte le jour de la collecte (calendrier téléchargeable sur [www.viennagglo.fr](http://www.viennagglo.fr)).
- Je sors mon bac la veille au soir (collecte entre 5h et 14h).
- Je ne laisse pas mon bac sur le trottoir et je le rentre au plus tôt après la collecte.
- En période de travaux, je dépose mon bac en bout de rue.

### ➤ **Si j'ai un doute sur un emballage à trier, que dois-je faire ?**

Pour éviter de commettre une erreur de tri qui rendrait impropre le contenu de votre bac de tri, déposez l'emballage en question dans le bac d'ordures ménagères. Le service environnement de ViennAgglo peut vous apporter une réponse au 04 74 53 45 16.

# Une question ? Un doute ?

Contacter ViennAgglo / Service Environnement

04 74 53 45 16 / [www.paysviennois.fr](http://www.paysviennois.fr)

[environnement@paysviennois.fr](mailto:environnement@paysviennois.fr)



Conception : zénon - Particule - VF // Illustrations : M.V. © forolia